



VOS DÉMARCHES

Elections

Retrouvez ici les informations pratiques à savoir pour vous inscrire sur les listes électorales générales ou complémentaires (pour les personnes natives d'un pays de l'Europe).

Inscriptions

En Mairie

Les inscriptions se font en Mairie ou par Internet **avant le 31 décembre de chaque année.**

Les pièces à fournir :

- Carte d'identité en cours de validité.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou factures EDF, téléphone, taxe d'habitation...)
- Attestation pour les personnes hébergées (enfants majeurs,...)

Sur Internet

Nous vous conseillons de vous munir des versions numérisées des pièces justificatives suivantes ou à défaut des photocopies.

Pour les citoyens français :

- Un titre d'identité, au choix
- Un justificatif de domicile, au choix

Pour les citoyens de l'Union européenne autres que les français :

- Un titre d'identité, au choix
- Un justificatif de domicile, au choix

DÉMARCHE EN LIGNE



S'INSCRIRE EN LIGNE

([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/N47](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Inscription en ligne

Pour qui ?

Ce service est destiné

- Aux citoyens français habitant en France souhaitant s'inscrire en ligne sur les listes électorales.
- Aux citoyens de l'Union européenne résidant en France souhaitant s'inscrire sur les listes électorales pour les élections municipales ou européennes.

Pourquoi ?

Il permet de :

- Demander son inscription, pour la première fois sur les listes électorales.

Remarque : Cette inscription ne concerne pas les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, qui sont inscrits d'office en application des articles L. 11-1 et 11-2 du Code électoral), à l'exception des jeunes qui n'auraient pas été recensés ou qui l'auraient été trop tardivement ou de ceux qui auraient déménagé.

- Demander son inscription, sur de nouvelles listes, au titre du domicile réel suite à un déménagement à l'intérieur d'une même commune française ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille.
- Demander son inscription, sur de nouvelles listes en cas de changement de commune d'inscription (inscription au titre de la résidence pour les personnes souhaitant s'inscrire dans une commune où ils ont une résidence depuis 6 mois) ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille.

Quand ?

L'inscription sur les listes électorales est possible à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après révision annuelle des listes électorales)...

Pour pouvoir voter en 2014, il faut donc s'inscrire avant le 31 décembre 2013.

CONTACT



ADMINISTRATION

Mairie

📍 Place de la Mairie
77570 La Madeleine-sur-Loing

@ Courriel

☎ 01 64 28 13 28

[👁 VOIR LA FICHE](#)

CONTENUS ASSOCIÉS

[🏠 ACCUEIL & SERVICES MUNICIPAUX](#)